

Procès-verbal

Le mardi 10 novembre 1970

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial de la pauvreté se réunit ce matin à 9h30.

Présents: Les sénateurs Croll (*président*), Carter, Cook, Fergusson, Lefrançois, McGrand et Pearson (7).

Aussi présent: M. Frederick J. Joyce, directeur.

Aussi présent: Le sénateur McNamara.

Sur une motion de la sénatrice Fergusson, il est résolu à l'unanimité:

Que la déclaration faite au Sénat le mercredi 21 octobre 1970 par l'honorable David A. Croll, président, et celle faite au Sénat le jeudi 5 novembre 1970 par l'honorable Edgar-E. Fournier, vice-président, et par l'honorable C. W. Carter soient imprimées et constituent une partie des délibérations du Comité sous forme de rapport sur l'état de la question.

Les témoignages suivants sont entendus:

Comité des assistés sociaux du Québec:

M. Paul de Boies, président;

M^{me} Suzanne Blais-Grenier

Il est ordonné que le mémoire présenté par le Comité des assistés sociaux du Québec soit imprimé et joint sous forme d'appendice A au présent compte rendu.

La séance est levée à 11h20.

ATTESTÉ:

*Le Greffier du Comité,
Georges-A. Coderre.*